## AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

## DELIBERATION N° 92/6... DU 20 MAI 1992

## PORTANT SUR LA DUREE DES PRETS AVEC INTERETS DU VIème PROGRAMME

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ;

- Vu le VIème programme approuvé par le Conseil d'Administration en date du 4 juin 1991 et notamment sa troisème partie "Les modalités d'interventions".

## DECIDE

Les prêts avec intérêts du VIème programme qui sont généralement amortissables en 10 ans, après différé d'un an, pourront également être attribués, si l'attributaire en fait la demande, en 12 ans sans différé d'amortissement.

Le Secrétaire Directeur de l'agence

Le Président du Conseil d'Administration

Pierre-Frédéric TENTERE-BUCHOT

Christian SAUTTER

CK South